Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires étrangères

2026/2035(INI)

7.5.2026

PROJET DE RAPPORT

sur une nouvelle co-appropriation pour l'avenir des relations euro-méditerranéennes – le pacte pour la Méditerranée
(2026/2035(INI))

Commission des affaires étrangères

Rapporteur: Nicola Zingaretti

SOMMAIRE

Page

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN 3

EXPOSÉ DES MOTIFS 7

ANNEXE: DÉCLARATION DES CONTRIBUTIONS.....8

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur une nouvelle co-appropriation pour l'avenir des relations euro-méditerranéennes – le pacte pour la Méditerranée

(2026/2035(INI))

Le Parlement européen

– vu la déclaration finale de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne de Barcelone des 27 et 28 novembre 1995 et son programme de travail,

– vu la communication conjointe de la Commission et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 16 octobre 2025 intitulée «Le pacte pour la Méditerranée – Une mer, un pacte, un avenir» (JOIN(2025)0026)

– vu les conclusions du Conseil du 20 novembre 2025 sur le pacte pour la Méditerranée,

– vu le plan d'action du pacte pour la Méditerranée – printemps 2026,

– vu le rapport du groupe consultatif de haut niveau d'octobre 2023 sur le dialogue entre les peuples et les cultures dans l'espace euro-méditerranéen,

– vu le plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations unies pour l'environnement (PAM/PNUE)

– vu la neuvième enquête du Baromètre arabe,

– vu ses résolutions antérieures sur les relations euro-méditerranéennes,

– vu l'article 55 de son règlement intérieur,

– vu le rapport de la commission des affaires étrangères (A10-0000/2026),

A. considérant que la Méditerranée est un espace politique, économique et culturel commun; que la dimension euro-méditerranéenne relève de la responsabilité commune de l'Union dans son ensemble;

B. considérant que le sentiment d'une application incohérente de ses principes vient affaiblir la crédibilité et l'efficacité du dialogue de l'Union européenne avec ses partenaires du sud;

C. considérant que, trente ans après le lancement du processus de Barcelone, les priorités du multilatéralisme, de la co-appropriation, du soutien à la société civile et des liens interpersonnels restent des points de référence essentiels;

D. considérant que l'Union pour la Méditerranée (UpM) a engagé un processus de réforme institutionnelle et de recentrage opérationnel;

E. considérant que les partenaires sociaux, notamment les syndicats, mais aussi les chambres de commerce, sont des acteurs clés de la mise en œuvre du pacte pour la Méditerranée;

F. considérant que le pacte doit être ancré dans une vision à moyen et long terme, alignée sur le prochain cadre financier pluriannuel;

G. considérant que Sa Sainteté le pape Léon XIV a exhorté la communauté internationale à éliminer les causes du désespoir et à ne pas faire de la Méditerranée «un cimetière où meurt même l'espérance»;

H. considérant que le bureau de coordination ecclésiale de la Méditerranée (COMED) a été créé à l'initiative du pape François, dans le prolongement des rencontres méditerranéennes MED23 organisées à Marseille en septembre 2023, comme un organisme ayant vocation à favoriser la communion, la paix et la fraternité tout autour du bassin méditerranéen;

Le pacte pour la Méditerranée

1. estime qu'il est essentiel de redonner aux citoyens et à la société civile un rôle actif pour rétablir le dialogue, la stabilité et la paix dans la région méditerranéenne; souligne que la Méditerranée ne saurait demeurer un foyer de conflits et de guerres, et appelle de ses vœux l'ouverture d'une nouvelle phase fondée sur la mobilisation des citoyens, de la société civile, des entreprises et des responsables locaux qui doivent être les animateurs d'un pacte renouvelé de dialogue et de coopération;

2. estime que le pacte pour la Méditerranée offre l'occasion de relancer et de renforcer les relations euro-méditerranéennes en pariant sur les peuples face aux divisions et au manque d'ambition des gouvernements, en tirant les enseignements des lacunes qui affectaient les cadres de coopération précédents et en édifiant ce partenariat redynamisé autour du principe central de la co-appropriation, partenariat dont le succès dépend de la participation réelle des citoyens, des collectivités locales et régionales, des partenaires sociaux et des organisations de la société civile;

3. souscrit à l'objectif de revitaliser la Méditerranée comme espace commun de coopération et d'échanges économiques et culturels propice à la croissance, à la stabilité et la paix;

4. se félicite de la nomination de la toute première commissaire européenne à la Méditerranée et de la création d'une direction générale spéciale, initiatives que doivent venir prolonger une volonté politique et des choix stratégiques cohérents;

5. souscrit aux mesures décrites comme prioritaires dans le plan d'action; estime que toutes ses étapes doivent s'inscrire dans une démarche stratégique cohérente allant au-delà d'un simple catalogue de mesures;

6. souligne que, pour que le pacte pour la Méditerranée soit un succès, il faut que ce soit les populations de la région méditerranéenne qui, in fine, profitent de ses bienfaits; réaffirme qu'il est indispensable de mettre un accent tout particulier sur la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme et la transparence;

7. mesure le rôle capital joué par les collectivités locales et régionales, les partenaires sociaux, les organisations de la société civile, le monde universitaire et le secteur privé; estime que, pour une mise en œuvre rigoureuse des objectifs du pacte, il faut passer d'une simple consultation à une véritable gouvernance à plusieurs niveaux;

Chantiers institutionnels et politiques

8. estime que le Parlement doit jouer un rôle central dans la surveillance de la mise en œuvre du pacte, en particulier en contrôlant la cohérence entre les objectifs d'action et les mesures proposées;

9. invite la Commission à veiller à ce que les futures mises à jour du plan d'action soient précédées de dialogues structurés avec les pays partenaires et le Parlement;

10. insiste pour que l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM) se voie confier un rôle important et renforcé dans la surveillance de la mise en œuvre du pacte;

11. salue la proposition tendant à créer une Assemblée parlementaire de la Méditerranée pour la jeunesse; est favorable à l'intégration de cette assemblée de jeunes dans le cadre de l'AP-UpM;

12. souligne qu'il importe de favoriser les liens Sud-Sud et de renforcer le dialogue régional;

13. insiste pour qu'un financement suffisant du partenariat euro-méditerranéen soit assuré dans le prochain cadre pluriannuel et pour que, en dernier ressort, le niveau d'ambition du pacte soit jugé à l'aune des ressources qui lui sont allouées;

Les personnes

14. se félicite vivement de l'initiative tendant à créer une université méditerranéenne, souligne que la coopération universitaire est la plus efficace lorsqu'il y a présence physique et interaction directe, et estime qu'un réseau d'accords de jumelage constitue le moyen le plus crédible pour ce faire;

15. rappelle que les visas d'études constituent une part limitée et gérable des flux migratoires lorsqu'ils s'inscrivent dans une coopération structurée avec les autorités locales et les universités;

16. invite la Commission et les États membres à accroître la mobilité Sud-Sud et intraméditerranéenne grâce à un programme Euromed de visas accélérés et à un programme Erasmus+ réformé;

17. propose la création d'un mécanisme de consultation de la société civile articulé sur la structure de gouvernance du pacte;

Des économies plus durables et intégrées

18. est favorable à la modernisation des relations commerciales et à la stimulation des flux d'investissement à l'aide de nouvelles formes d'accords, singulièrement pour les secteurs offrant des avantages mutuels importants;

19. constate que la région méditerranéenne est dotée d'un vaste potentiel inexploité en matière d'énergie solaire, d'éolien et d'hydrogène vert, qu'il faut mettre en valeur pour constituer un réservoir stratégique au service de la sécurité énergétique régionale et ainsi contribuer à la transition écologique grâce aux énergies renouvelables, aux interconnexions des réseaux, aux infrastructures de stockage et à l'efficacité énergétique;

20. insiste sur l'importance que revêt l'économie bleue, y voyant un vecteur essentiel de développement durable et de création d'emplois en Méditerranée;

21. souligne que l'initiative de coopération transméditerranéenne en matière d'énergies renouvelables et de technologies propres (T-MED) doit permettre de faire évoluer la coopération afin qu'elle ne se limite plus à un dialogue épisodique mais devienne un vivier structuré de projets;

Préparation et gestion de la migration

22. souligne que le pacte offre l'occasion d'aller vers un espace euro-méditerranéen de mobilité selon une démarche nouvelle et transversale, en accompagnant les réalisations dans les domaines de la coopération économique, des jeunes pousses, des petites et moyennes entreprises, de la jeunesse, du monde étudiant et de la coopération universitaire et scientifique;

23. appelle de ses vœux une approche constructive de la migration régulière, accordant une place privilégiée à la mise en valeur des talents et des personnes, en collaboration avec le secteur privé;

24. demande qu'une action d'ensemble soit mise en œuvre aussi bien pour répondre aux besoins opérationnels de l'heure que pour intervenir sur les facteurs structurels à long terme;

25. souligne que la migration est un phénomène pluridimensionnel qu'il faut aborder au moyen d'une approche globale, fondée sur les droits et centrée sur l'humain;

26. réaffirme la valeur de la vie humaine alors que des milliers de personnes ont péri ou sont portées disparues par suite des agissements des réseaux de passeurs et de trafiquants d'êtres humains; propose que la Commission engage un effort de recherche et lance une initiative pour rétablir le «droit à un nom» des victimes déplorées en Méditerranée et, ce faisant, accomplir un acte de dignité pour tous les êtres humains et émettre un avertissement pour les générations à venir;

°

° °

27. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au président de l'AP-UpM, au secrétaire général de l'UpM et aux membres de l'UpM du sud de la Méditerranée.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent rapport expose la position du Parlement sur l'avenir des relations euro-méditerranéennes et accorde une attention particulière au pacte pour la Méditerranée lancé récemment. À l'heure où la Méditerranée risque de rebasculer dans les conflits, la haine et la guerre, le présent rapport porte la conviction que nous ne pouvons nous résigner à la fragmentation et à l'instabilité. Au contraire, il nous faut tourner la page et ouvrir une nouvelle phase de coopération et de responsabilité partagée, sous la conduite des institutions, mais aussi sous l'impulsion des citoyens, de la société civile, des entreprises et des responsables locaux, qui, tous, peuvent devenir des acteurs clés de l'édification d'un pacte euro-méditerranéen redynamisé. À cet égard, le rapport vise à définir les grandes priorités du Parlement pour l'avenir, avec pour boussole le principe de co-appropriation.

Trente ans après le processus de Barcelone, la Méditerranée est de nouveau au cœur de l'attention internationale. Ce regain d'intérêt intervient dans un contexte marqué par la fragmentation, les tensions géopolitiques, les conflits en cours et le creusement des inégalités. Face à tous ces défis, la Commission européenne s'est attachée à relancer une initiative politique, économique, diplomatique et culturelle globale destinée à permettre de revitaliser le dialogue, de resserrer la coopération et de rétablir des échanges réguliers dans l'ensemble de la région. Ces efforts ont abouti au pacte pour la Méditerranée, auquel il faut ajouter la nomination de la toute première commissaire européenne chargée de la Méditerranée et la création d'une direction générale spéciale.

Cette relance de la collaboration entre l'Union européenne et nos voisins méridionaux est une occasion exceptionnelle de remédier aux lacunes du passé, et notamment à la limitation des structures de gouvernance, à la modestie de l'ambition financière et au recours excessif aux accords bilatéraux, éléments qui avaient été préférés à une transformation à long terme et à une véritable appropriation mutuelle. Le rapport met tout particulièrement l'accent sur la dimension interpersonnelle du pacte, en insistant sur les rapports humains et la démocratie, piliers essentiels des relations euro-méditerranéennes, dans le but de constituer un véritable espace méditerranéen commun.

ANNEXE: DÉCLARATION DES CONTRIBUTIONS

Conformément à l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur, le rapporteur déclare avoir inclus dans son rapport des contributions sur des questions relatives à l'objet du dossier qu'il a reçues, pour l'élaboration du projet de rapport, de la part des représentants d'intérêts relevant du champ d'application de l'accord interinstitutionnel sur un registre de transparence obligatoire suivants[1], ou des représentants des autorités publiques de pays tiers, y compris leurs missions diplomatiques et ambassades, suivants:

1. Représentants d'intérêts relevant du champ d'application de l'accord interinstitutionnel sur un registre de transparence obligatoire
Natural Resource Governance Institute
UNIMED - Mediterranean Universities Union
CIDOB (Barcelona Centre for International Affairs)
Open arms
Istituto Affari Internazionali
EuroMed Rights
MedCities
CPMR-CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS
ECCO think tank
The Platform of Israeli NGOs for Human Rights
Médecins Sans Frontières (OCB/LuxOR)
Anna Lindh Foundation
European Alliance Group (CoR)
Human Rights Watch
Foundation for European Progressive Studies
Mediterranea Saving Humans
Human Rights Watch
MEDPORTS Association
CeSPI
Diplomeds
University of Salento
Italian Institute of International Political Studies (ISPI)
OMEC
Enel
European University Institute
International Union of Socialist Youth IUSY
Eni S.p.A.
Avocats Sans Frontières
European Institute of the Mediterranean (IEMed)
European Commission
Comité européen des régions

[1] Accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire (JO L 207 du 11.6.2021, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_interinstit/2021/611/oj).

Euro-Mediterranean Regional and Local Assembly (ARLEM)
European Economic and Social Committee
UNIDO
Union for the Mediterranean (UfM)
UN Brussels Office
World Bank Group
Sea-Watch
UNESCO
Association of Chambers of Commerce and Industry of the Mediterranean (ASCAME)
President of the Chamber of Commerce of Barcelona
ETUC
Port of Algeciras - Autoridad Portuaria Bahía de Algeciras
2. Représentants des autorités publiques de pays tiers, y compris leurs missions diplomatiques et ambassades
-

La liste ci-dessus est établie sous la responsabilité exclusive du rapporteur.

Lorsque des personnes physiques sont identifiées dans la liste par leur nom, leur fonction ou les deux, le rapporteur déclare avoir soumis aux personnes physiques concernées l'avis du Parlement européen relatif à la protection des données nº 484 (https://www.europarl.europa.eu/data-protect/index.do), qui définit les conditions applicables au traitement de leurs données à caractère personnel et les droits liés à ce traitement.